

Les reproches qu'on nous fait dans ces domaines sont les mêmes que pour d'autres domaines de compétence nationale. On ne manque pas de nous les faire dans le cas des personnes âgées, des agriculteurs et des transports. Qu'on nous reproche d'être trop généreux ou pas assez, ou encore de nous soustraire à nos responsabilités, cela ne m'effraie pas. Ce n'est pas à moi, au gouvernement, aux programmes ou aux Indiens qu'on s'en prend, car ces mêmes reproches nous sont adressés pour d'autres secteurs de la société.

Depuis une dizaine d'années, les subventions ont considérablement augmenté. Mes collègues savent de combien. Il y a deux raisons à cela. Les gouvernements du Canada qui se sont succédé ont assumé une plus grande part de leurs responsabilités. Au fil des ans, le nombre des Indiens dont le gouvernement fédéral a la responsabilité s'est accru. Les dépenses du ministère ont augmenté plus vite que l'inflation et le taux de croissance de la population indienne depuis quelque temps. Depuis les élections de 1984, les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord ont augmenté de près de 30 p. 100.

Quatre-vingt pour cent des dépenses du ministère sont consacrées à des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux pour l'éducation, le développement social, les dépenses d'immobilisation dans les réserves et aussi à la santé, la sécurité et le développement de l'économie, qui sont aussi des domaines prioritaires. De temps à autre, on a besoin de fonds additionnels en cas d'urgence. Une urgence qui vient à l'esprit est celle de Winisk, un village dévasté récemment par une inondation.

Il ne suffit pas de se demander combien nous dépensons mais si nous dépensons efficacement et de manière à répondre aux besoins des collectivités. Qui serait mieux placé pour dire si les dépenses sont judicieuses et pour dépenser judicieusement que les collectivités autochtones elles-mêmes? L'augmentation des dépenses doit être contrôlée par les Indiens. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit. Nous avons commencé il y a 30 ans à transférer aux Indiens la responsabilité de la gestion des fonds qu'ils peuvent gérer mieux que le ministère. La situation a évolué. En 1972, seulement 20 p. 100 des dépenses du ministère consacrées aux programmes étaient gérées par des Indiens. En 1979-1980, cette proportion est passée à 39 p. 100. Aujourd'hui, elle s'élève à 59 p. 100 et j'espère qu'en 1990, elle atteindra 70 p. 100.

Avant de terminer, je voudrais dire que le plan de décentralisation autorisé par le Conseil du Trésor devrait faire passer le nombre d'employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord de 6 200 en 1985-1986 à 4 200 en 1990-1991. Cela signifie que nous devons transférer les fonds que représentent les salaires de ces années-personnes aux gouvernements indiens. Ce sont eux qui les dépenseront de la façon la plus appropriée et la plus efficace au bénéfice des Indiens.

Je terminerai en disant que plus les gouvernements indiens obtiendront le contrôle de leur vie quotidienne, plus ils devront assumer de grandes responsabilités. Et plus ils auront de responsabilités, plus ils devront en répondre à leurs électeurs. Il y a présentement deux clés, une pour le ministère et l'autre pour

Les subsides

les gouvernements indiens. En remettant sa clé aux gouvernements indiens, le ministère leur remet aussi la responsabilité. Le gouvernement du Canada et les députés ne se déroberont pas devant cette tâche. Nous comptons bien faire davantage à l'avenir.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) m'a prévenu qu'il veut invoquer le Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés au sujet de cette motion et du moment de la proposer. Je remercie la Chambre qui me permet avec indulgence de présenter la motion. Je propose:

Que le sous-comité du comité permanent de l'agriculture qui étudie la tabaculture soit autorisé à se rendre à Tillsonburg (Ont.), du 25 au 27 mars 1987 inclusivement, à Charlottetown (Î.-P.-É.) et à Montréal (Qué.) entre le 29 mars et le 1^{er} avril 1987, afin d'y tenir des audiences publiques au sujet de son étude, et que le personnel nécessaire accompagne le sous-comité.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES DROITS DES AUTOCHTONES—L'AUTONOMIE POLITIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Parry:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la timidité et du manque d'imagination qu'il manifeste à l'égard de l'avancement des peuples autochtones du Canada, du fait qu'il a toujours omis d'offrir des réponses à long terme, justes et équitables aux aspirations sociales, culturelles, économiques et politiques des Premières nations du Canada, du fait qu'il n'est pas disposé à reconnaître et à affirmer le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique et d'avoir ainsi nui à l'amélioration de la santé, du patrimoine et du bien-être économique des générations actuelles et futures d'autochtones au Canada.

M. Penner: Monsieur le Président, je suis content que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) ait décidé d'intervenir dans le débat. La tâche du ministre des Affaires indiennes et du Nord est lourde et exigeante. C'est pour cette raison notamment que de bons rapports de travail se sont établis au fil des ans entre les membres du comité permanent des affaires autochtones et développement du Nord et le ministre. Un rapport de confiance s'est peu à peu établi.